



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CANTAL

Direction des Actions économiques et des  
procédures environnementales  
Bureau des procédures environnementales

## AVIS AU PUBLIC D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative au projet de plan de prévention des risques « mouvements de terrains », sur le territoire des communes de Raulhac et Badailhac**

Par arrêté préfectoral n°2012-1286 du 12 septembre 2012, est ouverte en mairies de Raulhac et Badailhac, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, *du lundi 1<sup>er</sup> octobre au mardi 30 octobre 2012 inclus*, relative au projet de plan de prévention des risques « mouvements de terrain » sur le territoire des communes de Raulhac et Badailhac.

Le dossier sera déposé en mairies de Raulhac et Badailhac, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies, à savoir:

- *pour Raulhac : le lundi de 8h à 12h, le mardi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30,*
- *pour Badailhac : le mardi de 9h à 12h, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h.*

La commune de Raulhac est désignée comme commune siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Gilbert ROCHE, cadre SNCF en retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en tant que commissaire-enquêteur titulaire.

M. Roger VISY, cadre EDF en retraite, a été désigné en tant que commissaire-enquêteur suppléant et remplacera le commissaire-enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier. Il exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en mairies de :

*Raulhac, les:*

*lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 de 9h à 12h  
mardi 30 octobre 2012 de 14h30 à 17h30*

*Badailhac, les :*

*mercredi 10 octobre 2012 de 9h à 12h  
vendredi 19 octobre 2012 de 9h à 12h*

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à M. Gilbert ROCHE, en mairie de Raulhac, commune siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront aussi consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront, sans délai, mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du cantal (Direction des actions économiques et des procédures environnementales : bureau des procédures environnementales)
- en mairies de Raulhac et Badailhac,
- sur le site internet de la Préfecture pendant la même durée.

Toutes informations complémentaires sur le projet de plan de prévention des risques « mouvements de terrain », sur le territoire des communes de Raulhac et Badailhac peuvent être demandées auprès de « l'Unité Risques Naturels et Nuisances » du service environnement de la Direction Départementale des Territoires du Cantal (☎ 04 63 27 67 44).

Le Plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain » à appliquer sur le territoire des communes de Raulhac et Badailhac sera approuvé par arrêté préfectoral pris par le Préfet du Cantal.

Cet avis sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Cantal ([www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur des Actions Économiques  
et des Procédures Environnementales



Eddy RAULIN